



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

dégâts des animaux

Question écrite n° 36124

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les revendications de la FDSEA de Haute-Savoie concernant la présence du loup dans ce département. En effet, les éleveurs de l'Arc alpin et des autres massifs français ne manquent pas de souligner les répercussions économiques et sociales des attaques de loup sur les exploitations en cas de retour de cet animal dans leur département. D'ailleurs, la mission d'information parlementaire sur le loup a conclu à l'incompatibilité totale entre la présence du loup et l'activité pastorale. Il lui demande quelles mesures il entend prendre afin de faire valoir les intérêts de l'homme et du loup, l'avenir de la production ovine en montagne dépendant fortement des décisions à intervenir.

Texte de la réponse

La situation créée dans certains départements de l'arc alpin par l'installation du loup est suivie avec la plus grande attention par le Gouvernement. Au cours de l'année 1999, une large concertation a été conduite avec les représentants des divers secteurs concernés. A l'issue de cette concertation un plan d'action a été élaboré pour la préservation du pastoralisme dans les Alpes. Le plan vise à mettre en place un certain nombre de mesures de soutien aux éleveurs confrontés à la présence du loup. Le principe retenu pour le plan est de définir des territoires dans lesquels les moyens de protection seront expérimentés en présence du loup. En dehors de ces territoires, le loup pourra faire l'objet de mesures de gestion et dans certains secteurs, la dérogation prévue à l'article 9 de la convention de Berne pourra être appliquée. Le plan est actuellement soumis à la concertation locale qui devra formuler des observations et propositions, et sera arrêté définitivement au vu des résultats de cette concertation. Le plan devrait ainsi répondre aux préoccupations des acteurs locaux, en tenant compte des conditions particulières à chaque département.

Données clés

Auteur : [M. Claude Birraux](#)

Circonscription : Haute-Savoie (4^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36124

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 octobre 1999, page 5959

Réponse publiée le : 5 juin 2000, page 3395